

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2 mai 2022 à 20H00

*L'an deux mil vingt-deux, le 2 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 25/04/2022.*

**Etaient présents** : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

**Etaient absents excusés** : Caroline LE MORZADEC (procuration à Audrey VAILLIER)  
Jean-Michel LERAY (procuration à Laurent GANIVET)

**Absent** : Alexandre LE STRAT

**Secrétaire de séance** : Anne-Laure BERNARD

*Début de séance à 20h00*

Laurent GANIVET procède au vote du compte-rendu de la séance du 4 avril 2022.  
Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

### **1 - Commission « Affaires générales »**

#### ❖ *Poste d'adjoint.e.s*

##### • **Détermination du nombre de poste**

Suite à la démission de Jean-Michel LERAY de son poste d'adjoint, démission acceptée par le Préfet en date du 21 avril 2022, le conseil municipal avait l'obligation de se réunir sous 15 jours.

L. GANIVET a longuement échangé avec les membres du bureau municipal (adjointe et adjoints). L. GANIVET ainsi que les adjoint.e.s en poste ont pris la décision collégiale de ne pas nommer (**pour le moment**) un.e adjoint.e en remplacement de JM LERAY. Cela ne sert à rien de se précipiter pour nommer un membre du conseil municipal.

Les missions d'un poste d'adjoint sont très chronophages et prennent énormément de temps. La proposition faite ce jour est de continuer à 3 adjoints avec une possibilité de nommer un ou une 4<sup>ème</sup> lors du prochain vote du budget.

La réglementation nous impose que dans ce cas de figure l'ordre des adjoint.e.s en poste soit relever d'un cran. Par ce principe, Daniel devient 1er adjoint, Audrey 2<sup>ème</sup> adjointe et Patrick 3<sup>ème</sup> adjoint. D'autre part, concernant les tâches qui étaient dévolues à Jean-Michel, elles seront réparties de la façon suivante :

-en ce qui concerne L. GANIVET, il prendra en charge les portefeuilles supplémentaires suivants : "Administration générale" et "Personnel communal"

-en ce qui concerne D. DARCEL, il aura en charge le portefeuille supplémentaire suivant : "1er Appel d'urgence : secrétariat de mairie, préfecture, gendarmerie, ..."

-en ce qui concerne A. VAILLIER, elle aura en charge le portefeuille supplémentaire suivant : "Action

sociale"

-en ce qui concerne P. POMMÉ, il aura en charge les portefeuilles supplémentaires suivants :  
"Travaux" et "Voirie".

Anne-Laure BERNARD pense qu'il est préférable de continuer avec 3 adjoints et voir d'ici quelques temps si le besoin se fait sentir de nommer un ou une 4<sup>ème</sup>.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le passage de 4 à 3 adjoint.e.s**

- ***Indemnités des adjoint.e.s***

Vu la démission, acceptée par M. Le Préfet du Morbihan, de M. Jean-Michel LERAY en tant que 1<sup>er</sup> adjoint.

Vu la décision du Conseil municipal de rester à 3 adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes aux niveaux suivants :**

- **1<sup>er</sup> adjoint : 8,60 % de l'indice terminal de la fonction publique**
- **2<sup>ème</sup> adjoint : 9,60 % de l'indice terminal de la fonction publique**
- **3<sup>ème</sup> adjoint : 10,70 % de l'indice terminal de la fonction publique**

❖ **Montants des subventions 2022 versés aux associations**

**Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions 2022 aux différentes associations :**

<b>Nom de l'Association</b>	<b>Subvention 2022 octroyée</b>
Amicale Laïque - Ecole	€
Entente Sportive Ségliennaise	1 200 €
Comité des Fêtes	900 €
Comité de Locmaria	30 €
Comité de Saint-Jean	30 €
Comité de Saint-Germain	30 €
Comité de Saint-Zénon	30 €
Oratoire du Clandy	30 €
Club des Loisirs	480 €

Plijadur Bar Vro Pourleth	600 €
UNC-AFN	150 €
Diane ségliannaise (Sté Chasse)	300 €
Piègeurs de ragondins	80 € par piéneur
Donneurs de sang	50 €
Accueil et Partage	160 €
FNATH	30 €
Office des sports de Guémené	10 € par enfant
Sapeurs Pompiers	200 €
Solidarité Paysanne Morbihan	100 €
Comice Agricole	250 €
Cinéma ROCH	100 €
Cavalier Mont Ségol	100 €
Restos du Coeur	250 €
Mucoviscidose	50 €
Réseau des Korrigans	475 €
Radio Bro Gwened	50 €
Association ACB SAB - (Frelons Asiatiques)	70 €
Croix Rouge	150 €
Association POURLET	100 €

## **2 - Commission « Personnel communal »**

Audrey PERON actuellement en poste à 40% pour la commune de Séglien et à 60 % pour la commune de St Barthélémy souhaite intégrer cette dernière à temps plein.

Monsieur Le Maire comprend pleinement ce souhait (temps plein dans 1 seule et même commune, plus proche de son lieu d'habitation).

L. GANIVET fait savoir qu'une personne a été trouvée pour effectuer le remplacement d'Audrey. Cette personne ne souhaitant pas exercer à temps plein, elle intégrera la commune de Séglien à ½ temps à partir du 2 juin.

➤ **Le conseil municipal prend acte de la décision d'Audrey PERON de quitter la commune de Séglien et approuve le recrutement à ½ temps de la nouvelle secrétaire.**

### **3 – Commission « Travaux »**

#### ❖ Démolition et reconstruction des bâtiments au terrain de football

- Etat d'avancement des travaux

L'inauguration du nouveau complexe au terrain de foot est programmée le 25 juin.

A ce jour le projet est en phase terminale des travaux : ce sont les finitions.

La commune doit prévoir l'engazonnement aux abords du bâtiment.

Une visite des vestiaires pour les élus et employés communaux est prévue le samedi 11 juin.

#### ❖ Réfection des bâtiments de la mairie et de ses abords

- Attribution du lot n°7 – menuiseries intérieures

Suite à la relance du lot 7 – Menuiseries intérieures – 3 entreprises ont déposé une offre, et à l'analyse c'est l'entreprise LE VOUEDEC d'Inguiniet qui a été retenue.

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend connaissance de cette décision et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

- Archivage par le Centre de Gestion du Morbihan

En début d'année 2022, la commune avait signé avec le Centre de gestion du Morbihan une convention concernant l'élimination des anciennes archives. Madame LE DIRACH a été missionnée, par le CDG 56, pour effectuer cette mission. Elle est intervenue durant 6 matinées et à dresser un procès-verbal sur lequel était mentionné le nom de chaque archive destinée à la destruction. Ce PV sera transmis aux archives départementales qui donneront leur accord ou non quant à la destruction totale de tous ces documents. A ce jour cela représente 13 mètres linéaires à éliminer.

- Intervention de la Société Orange pour mise en place de la baie informatique et de Pontivy Cté pour l'installation du réseau informatique.

Le déménagement des bureaux de la Mairie vers la salle bleue est prévu le mercredi 11 mai.

La société Orange et le service informatique de Pontivy Cté intervenant les 12 et 13 mai, la Mairie sera fermée au public durant ces 2 jours.

Réouverture de la mairie à la salle bleue le lundi 16 mai.

- Démolition en régie

La date sera à déterminer à la suite de la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier qui aura lieu le 12 mai à 14h00.

Par la suite un mail sera adressé aux élu.e.s pour leur donner les dates retenues pour la démolition du bâtiment existant.

- Proposition de stockage du mobilier

La commune ayant besoin d'un lieu de stockage pour y entreposer le mobilier et les archives de la Mairie existante, une demande a été faite auprès du comité paroissial. Monsieur François COUDRON a fait parvenir en mairie un mail stipulant leur accord pour effectuer tout le stockage à l'étage de l'ancienne école.

- Signature des marchés de travaux

Toutes les entreprises retenues pour les travaux de la Mairie sont conviées à la 1<sup>ère</sup> réunion de chantier le jeudi 12 mai après-midi. Les actes d'engagement, les devis, les DPGF et les ordres de services seront signés.

- Bulletin municipal Hors-Série

Ce bulletin sera consacré uniquement aux travaux de la Mairie. Il sera édité et distribué dans chaque foyer de la commune de Séglien.

- Demandes de subvention auprès de la Région Bretagne

Afin de bénéficier de subventions auxquelles la commune peut prétendre, il faut effectuer les différentes demandes auprès des financeurs qui sont :

- Le Conseil régional de Bretagne
- Le Conseil départemental du Morbihan (PST et Accessibilité)
- Pontivy Communauté
- Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

➤ **Le conseil municipal approuve toutes ces demandes de subvention et autorise le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.**

#### ❖ Travaux Voirie 2022

- Résultats de l’appel d’offres

4 entreprises ont répondu au marché public. C’est la société Pigeon Bretagne Sud qui a été retenue.

L. GANIVET précise que la commune doit faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan et de Pontivy Communauté.

➤ **Le conseil municipal acte que c’est la société Pigeon Bretagne Sud qui a été retenue pour ce programme voirie 2022, approuve les demandes de subvention et autorise le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.**

#### ❖ Autres dossiers en cours

- Point à temps manuel

Michel continue à sillonner la commune, le secteur de Coët Rivallain est également à faire.

P. POMME se propose de refaire le tour de la commune et relever les endroits où ces travaux sont nécessaires.

- Travaux « traversée de route » à Kerstrat

L’entreprise HELLEC est intervenue pour réparer un affaissement dû à la casse d’une buse sur la largeur du carrefour à Kerstrat.

- Utilisation du mât d’éclairage

La commune de Silfiac souhaite louer le mât pour la fête de l’école le samedi 11 juin. La réflexion porte sur le fait de savoir si la commune souhaite ou non mettre ce mât en location et d’en fixer la montant.

➤ **Le conseil municipal décide de mettre en location son mât d’éclairage, de fixer le prix à 150 euros par jour de location, une caution 1 000 euros sera demandée à chaque location et précise que le plein devra être fait par l’emprunteur à la restitution du matériel.**

- Travaux à l’école

Des travaux de peinture et de toiture vont être engagés durant les vacances estivales. Les entreprises Disserbo pour la peinture et David LE GUILLOU pour la toiture ont été retenues. La commune peut prétendre à des subventions pour ces travaux. Ces demandes seront faites auprès du Conseil départemental du Morbihan via le PST et auprès de Pontivy Communauté.

➤ **Le conseil municipal approuve les travaux, sollicite les subventions auprès du Département et de Pontivy Communauté et autorise le Maire à signer tous les documents s’y rapportant.**

#### **4 – Propriété foncière non-bâtie de la commune**

- Lots constructibles « Rue du presbytère »

Le lot AB 446 a fait l’objet d’une division parcellaire afin d’y créer 2 lots constructibles. Lors d’un précédent conseil les élus avait donné leur accord pour viabiliser ces 2 lots.

L. GANIVET précise qu’il faut maintenant prendre une délibération pour fixer le prix de vente au m<sup>2</sup> pour chacun des lots.

➤ **Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 23 euros le m<sup>2</sup>.**

#### **5 – Pontivy Communauté**

- Pacte fiscal et financier de solidarité

Le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016 pour la période 2017-2020.

Par délibération du 18 juin 2019, ce pacte a été amendé sur trois points. (Foncier bâti économique/ Taxe d’aménagement /IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques).

Ce pacte avait fait l’objet de délibérations communales favorables, à l’exception des communes de Bréhan, Le Sourn, et Noyal-Pontivy.

L’année 2021 a été consacrée aux échanges avec les trois communes, le pacte voté pour la période 2017-2020 a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sans prolongation puisque dans l’attente d’un accord unanime.

Cet accord unanime étant désormais obtenu, par délibération n°24CC29.03.22, le conseil communautaire a décidé, à l’unanimité, de prolonger le Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022, tel que présenté dans le document joint,

➤ **Le conseil municipal approuve la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité tel que défini en annexe pour les années 2021 & 2022.**

Fin de séance à 23h25